

# CESSION DE 100% DU CAPITAL DE LA SOCIETE ALPHA FORD

## Accord de confidentialité

**Objet** : Accord de confidentialité relatif au dossier de pré-qualification portant sur la cession de 100% du capital de la société Alpha Ford.

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la société Al Karama Holding (« **AKH** ») pour la cession de 100 % du capital (l'« **Opération** ») de la société Alpha Ford (la « **Société** »), nous remettons le présent accord de confidentialité (ci-après l'« **Accord de Confidentialité** ») à Al Karama Holding afin de disposer du :

- Dossier de pré-qualification (le « **DPQ** ») comportant les termes de référence du processus de cession envisagé ainsi qu'une présentation sommaire de la société Alpha Ford.
- Dossier d'Appel d'Offres comportant (i) le règlement de l'appel d'offres incluant le projet d'acte de cession, (ii) Mémoire d'information et (iii) le Règlement de la Data Room et ce dans le cas où nous sommes déclarés pré-qualifiés au terme de la phase de pré-qualification.

Par le présent accord de confidentialité, nous nous engageons irrévocablement à assurer la confidentialité des informations confidentielles (ci-après « **Informations Confidentielles** »).

Pour les besoins du présent accord de confidentialité, les Informations Confidentielles désignent **(a)** le DPQ, DAO ; **(b)** toutes les informations de quelque nature qu'elles soient et quel qu'en soit le support, notamment d'ordre technique, commercial, comptable, financier, fiscal, juridique et administratif, divulguées par Al Karama Holding, les cédants, la Société ou par toute entité du groupe auquel elle appartient, par ses représentants ou conseils aux Représentants tels que visés au paragraphe 3 ci-dessous, par écrit, oralement, dans le cadre de la phase de pré-sélection et de la Data Room ou par tout autre moyen, antérieurement, concomitamment ou postérieurement à la date de signature du présent Accord de Confidentialité ; **(c)** toutes les analyses, compilations, études ou autres documents que le Conseiller, Al Karama Holding, les cédants ou la Société ont préparé ou fait préparer et qui incorporeront, font référence ou simplement résultent des informations visées aux paragraphes **(a)** et **(b)** ci-dessus ; et **(d)** le fait même que des Informations Confidentielles soient ou aient été communiquées et qu'il existe des discussions et négociations concernant l'Opération et son déroulement.

Ne sont toutefois pas considérées comme des Informations Confidentielles, les informations :

- qui sont déjà dans le domaine public ou deviennent disponibles pour le public autrement qu'en violation des engagements stipulés aux présentes ;

- qui nous ont été communiquées, de façon non confidentielle, par une autre source que le Conseiller ou la Société ou Al Karama Holding ou encore les cédants et qui ne font pas l'objet d'une interdiction légale, réglementaire ou contractuelle de révéler cette information qui seraient déjà en notre possession ou en possession de mes Représentants tels que visés au paragraphe 3 ci-dessous, de façon non confidentielle, préalablement à leur transmission par la Société ;
- que nous aurions été obligés de communiquer au public en vertu d'un texte légal ou réglementaire ou en vertu d'une décision de justice d'un tribunal compétent ou d'une procédure d'instruction dans le cadre de poursuites judiciaires. Dans ce cas, nous nous engageons à informer le Conseiller et Al Karama Holding préalablement, sauf en cas d'interdiction légale ou réglementaire, et dans un délai raisonnable, de l'obligation de procéder à cette communication ainsi que du contenu et des termes exacts de l'Information Confidentielle dont la communication est requise, afin que nous recherchions immédiatement en commun les moyens éventuels d'éviter ou de limiter cette communication. Dans ce cas, nous tiendrons compte de toute proposition ou commentaire de la part du Conseiller et/ou Al Karama Holding visant à éviter la communication ou à définir ses termes. L'Information Confidentielle communiquée sera en toute hypothèse limitée au strict minimum requis.

Sous réserve de ce qui est exposé ci-dessus, nous nous engageons, par la signature de la présente lettre, sans condition, limitation ni restriction aucune, à :

1. ce que les Informations Confidentielles ne soient utilisées que pour notre propre compte aux seules fins de déposer une Manifestation d'Intérêt et de faire une offre (une "**Offre**") dans le cadre de l'Opération, à l'exclusion de tout autre usage;
2. ne révéler à aucun individu, entreprise ou entité (y compris, toute société affiliée), à l'exception des personnes mentionnées au point 3 ci-dessus, le contenu des Informations Confidentielles, ou l'existence d'entretiens ou de négociations concernant l'Opération.
3. ne communiquer les Informations Confidentielles, par écrit ou verbalement, qu'à nos employés et nos conseils extérieurs qui auront été engagés par nous-même (les "**Représentants**"), si cela est nécessaire dans le cadre de la préparation de la Manifestation d'Intérêt et de l'Offre et seulement à cette fin, tout en les informant de la nature confidentielle des Informations et en prenant les mesures appropriées afin de s'assurer qu'ils les conservent comme telles selon les mêmes termes et dans les mêmes conditions que ceux du présent Accord de Confidentialité.
4. ne pas faire de copies de documents contenant des Informations Confidentielles autres que celles nécessaires aux personnes mentionnées au point 3 ci-dessus en vue de la préparation de la Manifestation d'Intérêt et de l'Offre.
5. vous retourner ou détruire tous les rapports et documents auxquels vous nous donnerez accès et contenant des Informations Confidentielles si nous décidons de mettre un terme à notre démarche ou si notre Manifestation d'Intérêt ou notre Offre ne sont pas retenues.
6. informer Al Karama Holding et/ou le Conseiller de toute violation des obligations imposées par le présent engagement de confidentialité et fournir toute assistance possible afin de minimiser les effets d'une telle violation ;
7. indemniser Al Karama Holding de tous les dommages résultant du non-respect par nos ou nos Représentants de l'une quelconque des obligations mises à notre charge par le présent engagement de confidentialité.

Nous reconnaissons que, bien que les Informations Confidentielles aient été préparées en toute bonne foi et avec le plus grand soin, la Société, les cédants, Al Karama Holding, les dirigeants de la Société, des cédants, de Al Karama Holding et du Conseiller ne se portent en aucun cas garants de l'exhaustivité et de l'exactitude des Informations Confidentielles.

Le présent engagement de confidentialité entrera en vigueur à la date de sa signature et prendra fin à l'expiration d'un délai de cinq (05) ans à compter de cette date.

Nous reconnaissons que nos engagements décrits ci-dessus subsisteront même dans le cas où nous déciderions de ne pas remettre une Manifestation d'Intérêt ou une Offre ou encore, si notre Manifestation d'Intérêt ou notre Offre n'étaient pas retenues.

Le présent Accord de Confidentialité est soumis au droit tunisien. Tous différends découlant du présent Accord de Confidentialité ou en relation avec celui-ci non réglés à l'amiable, seront soumis aux tribunaux de Tunis 1.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé par [\_\_\_\_\_]

Pour le compte de [\_\_\_\_\_]

En sa qualité de [\_\_\_\_\_]

Date [\_\_\_\_\_]